



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2022/259

Objet : création d'une voie partagée – piste cyclable

Le Maire de la Commune de Sainghin-en-Weppes,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu la demande de complément de travaux présentée par l'**Entreprise Jean Lefebvre** en date du **18 octobre 2022**,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de création d'une voie partagée – piste cyclable, rue des 4 Bonniers à SAINGHIN-en-WEPPEES, par l'Entreprise Jean LEFEBVRE LILLE FLANDRES – CS90091, 4^{ème} Avenue du Port Fluvial (59003) LILLE CEDEX, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit au droit des travaux à l'angle des rues Edouard Vaillant et la rue des 4 Bonniers. **Cela à partir du jeudi 20 octobre 2022 pour une durée de 6 semaines.**

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 kms/h et la chaussée sera rétrécie avec alternat si besoin (par des feux tricolores ou signaleurs), rue Edouard Vaillant.

Article 3 : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction seront installées par la Société Jean Lefebvre.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : La directrice générale des services, le commandant de la brigade de Gendarmerie de La BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- M. le Directeur de l'Entreprise Jean LEFEBVRE,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales,



Fait à SAINGHIN-en-WEPPEES, le 18 octobre 2022

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

